

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

21 AOÛT 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À METTRE EN PLACE DES SANCTIONS À L'ÉGARD DE L'ÉTAT D'ISRAËL
ET DE SES REPRÉSENTANTS ET À SOUTENIR LA POPULATION PALESTINIENNE

DÉPOSÉE PAR MME AMANDINE PAVET, M. OCTAVE DAUBE, M. GERMAIN
MUGEMANGANGO, MME RACHIDA AÏT ALOUHA, MME MANON VIDAL, MME
JAMILA AMMI, M. BRUNO BAUWENS ET MME MARISOL REVELO PAREDES

RÉSUMÉ

Suite à l'aggravation de la situation pour les populations civiles de la bande de Gaza et à l'accumulation de preuves qu'un génocide, notamment par la famine, est en train d'y être commis. Sachant que la Communauté française dispose de moyens de pression sur Israël et tenant compte des nombreuses mobilisations qui vont dans ce sens, cette résolution demande au gouvernement de prendre ses responsabilités. Il s'agit d'initier toute mesure permettant de faire pression et sanctionner Israël comme par exemple le boycott de tout partenariat et la rupture de toute relation académique.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à mettre en place des sanctions à l'égard de l'Etat d'Israël et de ses représentants et à soutenir la population palestinienne	6

DÉVELOPPEMENTS

Depuis 1948 la population palestinienne subit d'immenses souffrances. Expropriations illégales, destruction de villages et de cultures, entraves à la liberté de mouvement, colonies illégales, agressions etc. Toutes ces violences ont eu pour conséquence de nombreux morts parmi les civils et avaient, dès l'origine, pour objectif la colonisation et l'apartheid pour le peuple palestinien.

Si toute la Palestine historique est concernée, il ne fait pas de doute que la bande de Gaza a connu au fil du temps une interminable descente aux enfers. L'isolement et l'exiguïté du territoire en ont fait ce que de nombreux observateurs ont appelé « *une prison à ciel ouvert* ».

Suite à l'attaque meurtrière du Hamas le 7 octobre 2023, le gouvernement israélien a déchaîné une violence sans précédent sur la bande de Gaza, en lançant des opérations militaires terrestres et des campagnes de bombardements aériens qui ont détruit la quasi-totalité des infrastructures civiles de Gaza et tué un nombre de plus en plus incalculable d'innocents dont une très grande partie d'enfants. Israël a également intensifié son blocus ce qui mène aujourd'hui à une famine quasiment généralisée. Le 10 août dernier, le Chef de la liaison genevoise du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, Ramesh Rajasingham a confirmé cette famine et déclaré « *la situation est intenable, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants privés de soins parentaux et les femmes veuves* ». Il faut également souligner qu'Israël a, à de nombreuses reprises, ouvert le feu sur des civils cherchant à récupérer les quelques cargaisons d'aides humanitaires qui parviennent dans Gaza tuant ainsi des milliers de personnes.

Depuis l'arrêt de la Cour internationale de Justice reconnaissant le risque de génocide à Gaza et exigeant la mise en place de mesures conservatoires, Israël n'a jamais remis en question ses méthodes ni reconnu ses crimes et les éléments à charge permettant de qualifier ce qu'il se déroule à Gaza de génocide se multiplient.

Les propos du ministre israélien de la Défense le 9 octobre 2023, ordonnant un siège complet de Gaza en qualifiant ses habitants d'« *animaux humains* » sont aujourd'hui devenus la norme au sein du gouvernement israélien et les déclarations appelant clairement au nettoyage ethnique de la bande de Gaza sont devenues sa politique officielle. En effet, le 8 août dernier, le cabinet de sécurité israélien a approuvé un plan visant à prendre le contrôle de la totalité de la bande de Gaza et notamment de la ville de Gaza. Le sous-secrétaire général des Nations-Unies, Miroslav Jenča a indiqué que « *selon les médias israéliens, le gouvernement prévoit le déplacement de tous les civils de la ville de Gaza d'ici le 7 octobre 2025, affectant quelque 800.000 personnes, dont beaucoup étaient déjà déplacées* » et que ces plans « *risquent de déclencher une nouvelle catastrophe à Gaza, se répercutant sur toute la région et*

provoquant de nouveaux déplacements forcés, des meurtres et des destructions, aggravant les souffrances insupportables de la population ». Plus récemment encore, Amnesty International a estimé qu'Israël mène une campagne de famine délibérée dans la bande de Gaza et indique que « *la combinaison mortelle de la faim et de la maladie n'est pas une conséquence malheureuse des opérations militaires israéliennes à Gaza, c'est le résultat intentionnel de plans et de politiques qu'Israël a conçus et mis en œuvre, au cours des 22 derniers mois, pour infliger délibérément aux Palestiniens de Gaza des conditions de vie calculées pour entraîner leur destruction physique* ».

Devant cette situation, de plus en plus de voix s'expriment pour critiquer l'attitude d'Israël. Mais certaines pressions s'exercent afin de faire taire ces voix critiques. Parfois malheureusement avec succès comme on a pu le constater encore récemment à Uccle. Il est important de s'opposer à toute censure sur ce sujet afin de permettre un vrai débat démocratique et la contestation de cette politique génocidaire.

Ces derniers développements viennent, s'il le fallait encore, renforcer l'urgence de tout mettre en œuvre, comme la Belgique s'y est engagée en ratifiant la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, afin de contraindre le gouvernement Israélien à mettre un terme à sa guerre contre le peuple palestinien et à se retirer de l'ensemble des territoires occupés. A de nombreuses reprises, le groupe PTB au parlement de la Communauté française a appelé le parlement ainsi que le gouvernement à mettre en place des sanctions contre l'Etat d'Israël, notamment en ce qui concerne les partenariats académiques entre des universités belges et des entités israéliennes qui contribuent à la guerre et à l'apartheid. Un article détaillé du journal l'Echo paru le 31 mai 2025 montre comment certains fonds de recherche servent des instituts militaires comme par exemple, l'entreprise israélienne Rafaël qui fournit des armes pour le génocide en cours. L'entreprise Israël Aerospace Industrie (IAI) et le ministère de la Défense israélien font également partie des bénéficiaires de ces accords et reçoivent de cette manière des millions d'euros de l'Union Européenne.

Le ministre fédéral des affaires étrangères a annoncé le 5 août dernier que la Belgique soutiendrait la proposition de la Commission européenne de suspendre partiellement la participation d'Israël au programme Horizon Europe. Cette mesure, qui, à l'heure où cette résolution est écrite, n'a toujours pas été approuvée, serait un premier pas dans la bonne direction. Elle resterait toutefois insuffisante car elle ne concernerait qu'une partie limitée des fonds dont Israël bénéficie via le programme Horizon Europe et elle ne serait pas rétroactive et n'aurait donc aucun effet sur les projets en cours. Les recteurs des universités flamandes ont déjà pris position qualifiant la réponse de la Commission européenne de « *très décevante* » et de « *purement symbolique* ». Il est donc essentiel que la Communauté française, comme

tous les gouvernements, prenne ses responsabilités afin d'imposer des sanctions contre le régime génocidaire israélien.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À METTRE EN
PLACE DES SANCTIONS À L'ÉGARD DE L'ÉTAT
D'ISRAËL ET DE SES REPRÉSENTANTS ET À SOUTENIR
LA POPULATION PALESTINIENNE**

Le Parlement de la Communauté française ;

- A. Considérant l'accumulation de preuves indiquant que l'Etat d'Israël perpétue un génocide dans la bande de Gaza ;
- B. Considérant que l'Etat d'Israël assume ouvertement une politique de nettoyage ethnique de la bande de Gaza ;
- C. Considérant les nombreux rapports, faisant état d'une famine généralisée dans la bande de Gaza ;
- D. Considérant les nombreuses cibles civiles dans la bande de Gaza, en ce compris des habitations, des écoles et des hôpitaux, qui ont été bombardés sciemment et systématiquement par l'armée israélienne ;
- E. Considérant que la bande de Gaza souffre depuis plus de 17 ans d'un blocus illégal et que ce territoire est considéré par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme la plus grande prison à ciel ouvert du monde ;
- F. Vu les 104 résolutions de l'ONU qu'Israël ne respecte pas ;
- G. Considérant que la Belgique ainsi qu'Israël ont ratifié la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide (« Convention sur le génocide ») ;
- H. Vu le courrier du 6 décembre 2024 du secrétaire général des Nations Unies invoquant l'article 99 de la charte des Nations Unies et demandant au Conseil de Sécurité d'aider à éviter une catastrophe humanitaire et d'appeler à un cessez le feu ;
- I. Considérant l'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël, signé en 1995 et en vigueur depuis 2000, qui prévoit le respect des droits humains comme condition fondamentale des relations dans son article 2 ;
- J. Considérant les nombreuses mobilisations étudiantes organisées sur les campus universitaires en Communauté française pour demander la fin de l'agression israélienne en Palestine et des sanctions contre l'Etat d'Israël ;

- K. Vu la carte blanche du 18 décembre 2023 signée par 548 universitaires belges demandant aux autorités belges de se prononcer pour un cessez le feu immédiat ainsi que le recensement et la suspension immédiate de toute relation académique nouée, en ce compris au niveau européen, avec des entités israéliennes qui participent à et/ou soutiennent les crimes contre l'humanité en cours, l'occupation, la colonisation et toutes les situations susceptibles d'être qualifiées d'apartheid ;
- L. Vu la carte blanche du 14 mai 2025 signée par l'ensemble des recteurs des universités belges francophones demandant aux autorités belges de plaider explicitement en faveur de la suspension de l'accord d'association entre Israël et l'Union Européenne ;
- M. Considérant les multiples compétences de la Communauté française qui permettent d'une part de prendre des sanctions contre l'Etat d'Israël et d'autre part de soutenir les victimes du génocide en cours à Gaza.

Demande au gouvernement de la Communauté française de :

- Travailler avec les rectrices et recteurs des universités francophones afin de rompre au plus vite les liens académiques entre nos universités et Israël ;
- Travailler à un screening complet des différents partenariats existants entre les universités francophones et des entreprises, universités ou ministères israéliens afin d'identifier précisément les coopérations existantes avec des entités israéliennes ;
- Se positionner clairement en faveur de la fin de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël ainsi qu'en faveur de l'exclusion d'Israël des accords Horizon Europe ;
- Prendre contact avec les instances européennes compétentes pour plaider et pour défendre officiellement une position de boycott de tout partenariat et de tout financement d'institutions israéliennes ainsi que pour demander la sortie d'Israël des accords Horizon Europe ;
- Prendre position en faveur de l'exclusion d'Israël et de ses représentants des événements culturels, sportifs ou médiatiques majeurs tels que, par exemple, la Coupe du monde de Football 2026 et l'Eurovision 2026 ;
- Ne pas sanctionner les organisateurs qui décident d'exclure les artistes ainsi que les équipes sportives ou athlètes qui représentent et défendent les actions d'Israël ainsi que les artistes, sportifs ou entraîneurs qui décideraient de rompre unilatéralement leur contrat avec des clubs ou des entités israéliennes ;

- Réaliser les actions nécessaires pour mettre fin à tout sponsoring et soutien financier d'entités liées à Israël dans le cadre du sport, de la culture et des médias ;
- Prendre toutes les mesures utiles afin d'accueillir le plus dignement possible les palestiniens fuyant la bande de Gaza ou les territoires palestiniens occupés comme par exemple mettre en place un suivi pour les mineurs isolés, intégrer les enfants en âge de scolarité dans le dispositif DASPA, assurer la continuité du parcours académique, faciliter le travail des artistes, etc. ;
- S'assurer que dans les compétences la Communauté française (culturelles, académiques, sportives, médiatiques...) les voix qui s'expriment contre le génocide en cours à Gaza puissent s'exprimer en toute liberté, sans censure.

A. Pavet

O. Daube

G. Mugemangango

R. Ait Alouha

M. Vidal

J. Ammi

B. Bauwens

M. Revelo Paredes